



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fragilité de l'EFS et vente à perte de plasma

Question écrite n° 8918

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation économique fragilisant de façon préoccupante de l'établissement français du sang (EFS). Depuis la pandémie de la covid-19, l'EFS enregistre une baisse de ses recettes liées aux cessions de produits sanguins labiles conduisant à une fragilisation de son modèle économique. Une mission conjointe IGAS/IGF avait ainsi proposé un nouveau mécanisme reposant sur une subvention pérenne de l'assurance maladie à hauteur de 160 millions d'euros par an en complément des produits de cessions. Or la subvention allouée demeure inférieure aux recommandations de 60 millions d'euros en 2023 et de 50 millions d'euros en 2024. Une situation qui contraint l'EFS de recourir à l'emprunt pour maintenir ses activités. Dans le même temps, l'État fixe à l'EFS des objectifs ambitieux avec un triplement attendu de la collecte de plasma d'ici 2028. Le tarif de cession de ce plasma, fixé par arrêté, reste néanmoins inférieur au coût de production réelle, ce qui conduit de fait l'EFS à céder ses volumes à perte au laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB). En parallèle, l'État consacre des investissements très significatifs au LFB à hauteur de près de deux milliards d'euros sur une période de moins de cinq ans. Cette différence de traitement peut interroger sur la cohérence globale de la politique publique en matière de souveraineté sanitaire et de financement de l'EFS comme élément essentiel du système de santé. Mme la députée souhaite connaître les mesures que M. le ministre de la santé et de l'accès aux soins entend mettre en œuvre pour garantir la soutenabilité économique de l'EFS à court et moyen terme. Elle lui demande également ses intentions s'agissant d'une éventuelle revalorisation du tarif de cession du plasma afin d'éviter que l'EFS poursuive une activité déficitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8918

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025